BARZAZ-BREIZ

Le Tribut de Noménoë.

L'herbe d'or est fauchée; il a bruiné tout à coup. — Bataille !

Il bruine, disait le grand chef de famille du sommet des montagnes d'Arez;

Il bruine depuis trois semaines, de plus en plus, du côté du pays des Franks.

Si bien que je ne puis en aucune façon voir mon fils revenir vers moi.

— Bon marchand, qui cours le pays, sais-tu des nouvelles de mon fils Karo ?

— Peut-être, vieux père d'Arez; mais comment est-il, et que fait-il ?

— C'est un homme de sens et de cœur; c'est lui qui est allé à Rennes conduire les chariots.

Conduire à Rennes les chariots traînés par des chevaux attelés trois par trois.

Lesquels portent sans fraude le tribut de Bretagne, divisé entre eux.

— Si votre fils est le porteur du tribut, c'est en vain que vous l'attendrez.

Quand on est allé peser l'argent, il en manquait trois livres sur cent;

Et l'intendant a dit : — Ta tête, vassal, fera le poids.

Et, tirant son épée, il a coupé la tête de votre fils.

Puis il l'a prise par les cheveux, et il l'a jetée dans la balance.

Le vieux chef de famille à ces mots, pensa s'évanouir.

TRADUCTION LITTERALE

La méchante Offrande de Neumenoiou (1).

L'herbe d'or est fauchée; aussitôt cela s'est embrumé. — Huée ! (2).

Cela s'embrume, disait le grand Ozac'h (3), du haut d'Aré;

S'embrume, il y a trois semaines, si sombre, des côtés de la France (4).

Tant que je ne puis voir en aucune façon mon fils revenir sur ses pas.

— Bon marchand à parcourir du pays, entendis-tu (5) la trace de mon fils Karo ?

— Peut-être, grand-père de l'Aré, savoir comment est et quelle manière ?

— Homme de conscience, homme de cœur, allé avec les charrettes à Rennes.

Allé à Rennes avec les charrettes, des tireurs contre elles trois par trois.

La méchante offrande de Bretagne avec eux sans défaut, et elle partagée entre chacun.

— Si c'est votre fils l'offrant, l'attendre vous ferez en vain.

Quand on alla pour peser l'argent, il en voulut (6) trois sur cent;

Si bien que le fermier dit : Ta tête, homme, fera l'*arfer* (7).

Et prise (8) dans son épée il a fait, et la tête de votre fils il a coupé.

Et dans ses cheveux il a pris, et dans le plateau il l'a jetée.

Le vieil époux sitôt qu'il l'entendit, était près de lui tant qu'il s'évanouit (9).

Sur le rocher il tomba rudement, en cachant son visage dans ses cheveux blancs.

Et, la tête dans la main, il s'écria en gémissant : — Karo, mon fils, mon pauvre cher fils !

II

Le grand chef de famille chemine, suivi de sa parenté;

Le grand chef de famille approche, il approche de la maison forte de Noménoë.

— Dites-moi, chef des portiers, le maître est-il à la maison ?

— Qu'il y soit ou qu'il n'y soit pas, que Dieu le garde en bonne santé !

Comme il disait ces mots, le seigneur rentra au logis;

Revenant de la chasse, précédé par ses grands chiens folâtres;

Il tenait son arc à la main, et portait un sanglier sur l'épaule;

Et le sang frais, tout vivant, coulait sur sa main blanche, de la gueule de l'animal.

— Bonjour ! bonjour à vous, honnêtes montagnards; à vous d'abord, grand chef de famille;

Qu'y a-t-il de nouveau ? Que voulez-vous de moi ?

— Nous venons savoir de vous s'il est une justice; s'il est un Dieu au ciel, et un chef en Bretagne.

— Il est un Dieu au ciel je le crois, et un chef en Bretagne si je puis.

— Celui qui veut, celui-là peut; celui qui peut chasse le Frank,

Chasse le Frank, défend son pays, et le venge et le vengera !

Sur le rocher il tomba franchement, sa figure cachée dans ses cheveux blancs.

Sa tête en main (10), pleurant *maour* (11), Karo, mon fils, mon pauvre fillot !

II

Le grand Ozac'h allant en route, avec lui à sa suite ses parents;

Le grand Ozac'h allant à côté (12), à côté de la capitale de Neumenoiou.

— Dites-moi, chef passeur (13), si le seigneur est chez lui ?

— Ou il est, ou il n'y est pas, que Dieu le tienne (14) en santé !

Son mot n'était pas tout-à-fait dit, quand le seigneur était arrivé à la maison.

Arrivé à la maison de traîner (15), ses grands chiens avant, folâtrant.

Dans sa main son arc avec lui, et un sanglier sur son épaule.

Et tout frais le sang coulant sur sa main blanche de son museau.

— Bien à vous ! bien à vous ! bons montagnards; et à vous grand Ozac'h en premier;

Qu'est-il survenu de nouveau ? Quoi avec vous de moi ? (16)

Nous sommes venus savoir s'il y a droit; Dieu dans le ciel et *tiern* (17) en Bretagne.

— Dieu est au ciel, je crois, et *tiern* en Bretagne, si je puis.

— Quiconque veut, celui-là peut; quiconque peut envoie (18) le Français (19),

Envoie le Français, soutient son pays, et pour lui se fâche et se fâchera !

Il vengera vivants et morts, et moi, et Karo mon enfant.

Mon pauvre fils Karo décapité par le Frank excommunié;

Décapité dans sa fleur, et dont la tête blonde comme du mil, a été jetée dans la balance pour faire le poids.

Et le vieillard de pleurer, et ses larmes coulèrent le long de sa barbe grise,

Et elles brillaient comme la rosée sur un lis, au lever du soleil.

Quand le seigneur vit cela, il fit un serment terrible et sanglant :

— Je le jure par la tête de ce sanglier, et par la flèche qui l'a percé.

Avant que je lave le sang de ma main droite, j'aurai lavé la plaie du pays.

III

Noménoë a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais :

Il est allé au bord de la mer pour y ramasser des cailloux,

Des cailloux pour offrir en tribut à l'intendant du roi chauve.

Noménoë a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais :

Il a ferré d'argent poli son cheval, et il l'a ferré à rebours.

Noménoë a fait ce que ne fera jamais plus aucun chef :

Il est allé payer le tribut en personne, tout prince qu'il est.

Ouvrez à deux battants les portes de Rennes, que je fasse mon entrée dans la ville.

C'est Noménoë qui est ici avec des chariots pleins d'argent.

Aussi bien pour vivant et mort, pour moi et mon fils Karo.

Mon fillot Karo décapité par le Français excommunié.

Décapité délicatement (20), tête blonde de mil, pour finir d'aplanir le plateau (21).

Et lui de pleurer, tant qu'allèrent ses larmes jusqu'à sa barbe grise,

Tant que cela brillait comme rosée sur fleurs de lis quand éclate le jour.

Le seigneur, quand il l'a vu, jurer rouge épouvantablement il a fait.

— Je le jure tête de ces arbres (22) et la flèche qui le piqua (24),

Plutôt que je laverai le sang de ma main droite, j'aurai lavé la plaie du pays.

III

Le Neumenoiou a fait ce que ne fit *bis* aucun *tiern :*

Aller avec des sacs sur les grèves pour ramasser des petits cailloux;

Des petits cailloux pour envoyer à offrande au fermier du roi chauve.

Le Neumenoiou a fait ce que ne fit *bis* aucun *tiern :*

Ferrer son cheval avec de l'argent fin, mais le ferrer envers contre envers (25).

Le Neumenoiou a fait ce que ne fera jamais aucun *tiern :*

Aller payer l'offrande, bien qu'il soit *pendevik* (26).

Ouvrez toutes grandes les portes de Rennes, que j'entre dans la ville tout droit.

Le Neumenoiou est ici, des charrettes pleines d'argent avec lui.

— Descendez, seigneur, entrez au château, et laissez vos chariots dans la remise,

Laissez votre cheval blanc entre les mains des pages, et venez souper là-haut.

Venez souper, et tout d'abord laver; voilà que l'on corne l'eau; entendez-vous ?

Je laverai dans un moment, seigneur, quand le tribut sera pesé.

Le premier sac que l'on porta, on y trouva le poids.

Le second sac qu'on apporta, on y trouva le poids de même,

Le troisième sac que l'on pesa : — Ohé ! ohé ! le poids n'y est pas !

Lorsque l'intendant vit cela, il étendit la main sur le sac;

Il saisit vivement les liens, s'efforçant de les dénouer.

— Attends, attends, seigneur intendant, je vais les couper avec mon épée.

A peine avait-il dit ces mots, que son épée sortait du fourreau,

Qu'elle frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux.

Et qu'elle coupait chair et nerfs et une des chaînes de la balance de plus.

Et la tête tomba dans le bassin, et le poids y fut bien ainsi.

Mais voilà la ville en rumeur : — Arrête, arrête l'assassin !

Il fuit ! il fuit ! portez des torches; courons vite après lui !

Portez des torches, vous ferez bien; la nuit est noire et le chemin glacé;

Mais je crains fort que vous n'usiez vos chaussures à me poursuivre,

Descendez, seigneur, venez dans la maison, et laissez vos charrettes dans la remise.

Et laissez votre cheval blanc aux pages, et venez souper en haut.

Venez souper, avant laver; on corne l'eau (27), entendez-vous ?

Je laverai, seigneur, tout-à-l'heure, quand sera pesée l'offrande.

Le premier sac qui fut apporté, le poids y fut trouvé.

Second sac (28) qui fut apporté, uni aussi (29) il fut trouvé,

Troisième sac qui fut pesé : Hola ! hola ! il veut ! (30)

Le fermier, comme il le vit, sa main sur le sac allongea;

Dans les liens il prit franchement, cherchant le moyen de les détacher (31).

— Attends, attends, seigneur fermier, mon épée les coupera bientôt.

Sa parole n'était pas achevée que son épée était *diwennet* (32).

Et à la tête du Français plié en deux, au ras des épaules, frapper il a fait.

Tant qu'il coupa chair et *elfeien* (33) et la corde d'un plateau encore plus.

Et tombée dans le plateau la tête, et lui bien uni comme ceci.

Mais voyez-vous, bruit dans la ville : — Arrête, arrête le tueur !

Le voilà parti ! Envoyez de la lumière; venons vite à la suite de ses traces !

Envoyez de la lumière, vous ferez bien, noire la nuit et le chemin glacé;

Excepté que vous n'usiez vos sabots, j'en ai peur, à venir sur mes traces,

Vos chaussures de cuir bleu-doré; quant à vos balances, vous ne les userez plus;

Vos souliers bleu-doré (34), vos plateaux vous n'userez pas;

Vous n'userez plus vos balances d'or en pesant les pierres des Bretons. Bataille !

Vos plateaux d'or aucune fois, en pesant les pierres des Bretons. Huée !

NOTES DU « TRIBUT »

Le Tribut de Noménoë, pour lequel aucune indication de provenance n'est fournie dans l'édition définitive du *Barzaz-Breiz,* avait été, d'après l'Argument de 1845, chanté à La Villemarqué par Joseph Floc'h, « cultivateur, du village de Kergérez, dans les Montagnes ».

J'ai établi plus haut (Chap. IV) que c'est à Leuhan, en pleine Cornouaille intérieure, qu'il faudrait situer la collecte de cette pièce. Or elle contient au moins dix-sept léonismes étrangers au dialecte d'une région voisine des Montagnes Noires : *Ozac'h, lavare, D'ezan, kuzet, lenva* (10), *leveret, peurlavaret, Roazon, a gouezaz, kouezet; pennmoc'h gwez; menezig, saez, kleze* (11), *oc'hpenn, gortoz, lazer,* et partout l'article *va* au lieu du cornouaillais *ma* ... ce qui indique une composition fortement influencée par la langue littéraire. Mais ces particularités ne sont pas les seules qui frappent, dans le texte original du chant. Les observations ci-dessous ne portent que sur les plus importantes d'entre elles :

1. — *Le Titre de la pièce.* Il présente à lui seul deux anomalies. Le composé *Drouk-kinnik,* dans le sens de « tribut », est parfaitement étranger à la langue bretonne, au point que La Villemarqué lui-même a négligé de l'introduire dans ses éditions des dictionnaires de Le Gonidec, et qu'il n'a pas cru bon de conserver, à l'Argument de 1867, une note qu'on pouvait lire dans l'édition de 1845, au t. I, p. 186 : « ce mot, inusité aujourd'hui, est formé de *Drouk,* fâcheux, pernicieux, en breton et en gallois, et de *kinnik,* présent, offrande, dans les deux dialectes ». C'est une invention pure et simple, et peu heureuse quant à la propriété du terme.

Neumenoiou, imposé comme forme bretonne moderne du vieux-breton *Nominoe* (IXe siècle), cité 23 fois dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon,* ne répond en aucune façon aux formes réelles issues de cet ancien nom de baptême, rendu historique par le prince qui l'a illustré. *Nominoe, Nomenoe, Numinoe* contient un radical évolué en *Néven* dans *Lesneven,* commune du Finistère, *Kernéven,* en Riec-sur-Belon (Fin.), *Rosnéven,* en Bulat-Pestivien (C.-du-N.), *Lannéven,* en Bégard (C.-du-N.), *Tronéven* en Saint-Tugdual (Morb.). Avec le suffixe *-oe,* assez fréquent dans les noms propres des Xe et XIe siècles, il est devenu *Névéno,* dans les toponymes *Kernévéno,* en Bohars, Plouarzel et Plourin-Ploudalmézeau (Fin.), *Névénay* dans *Coatnévénay,* en Pommerit-Jaudy (C.-du-N.); le nom bien connu *Carnavalet* n'est autre qu'une déformation de *Kernévénoy,* en Camlez (C.-du-N.). Conservé comme nom propre dans l'anthroponymie bretonne, et ayant librement évolué, *Nomenoë* serait donc devenu *Névénè* ou *Névéno* dans la bouche d'un paysan cornouaillais de 1840.

Taquiné à ce propos par d'Arbois de Jubainville, dans sa lettre à Jean Salaün : *Encore un mot sur le Barzaz-Breiz,* et, sans doute questionné par La Borderie, La Villemarqué prétendit que c'est en réalité sous les formes *Navinéou* ou *Navinou* qu'il aurait noté le nom du héros breton. Si c'était exact, on ne voit pas pourquoi ayant noté *Navinéou* ou *Navinou,* il aurait, de sa propre autorité, transformé ces noms en *Neumenoiou.* Les lois de la phonétique bretonne s'opposent d'ailleurs à de semblables évolutions du nom *Nomenoe.*

2. — *Argad,* dans lequel La Villemarqué a vu un composé du gallois *cad* « combat », signifie en réalité « huée, cri pour effrayer les loups » (cf. dom Le Pelletier, Le Gonidec, etc.).

3. — *Ozac'hmeur,* « grand chef de famille », ne se trouve davantage dans aucun dictionnaire. Il s'agit d'un patronyme *Lozachmeur,* très connu dans la

Cornouaille du sud, prononcé *Noac'hmeur* à Moëlan et à Clohars-Carnoët. Dans le breton courant, *ozac'h* est une forme léonaise dont le sens est « époux, mari », et qui, ailleurs, est en général contractée en *oac'h, oec'h, oc'h*, sauf à conserver souvent le *z* intervocalique dans l'écriture officielle du nom de famille *Lozach*. Le composé *Lozachmeur* est à interpréter non : « le grand époux, le grand mari », mais « le grand *Lozach* ».

4. — *Bro-C'hall* « pays des Franks », désigne simplement « la France ». V. plus loin, n° 18.

5. *Klevaz-te roud* ... Cette forme interrogative du verbe *klevet, klevout* « entendre » est empruntée au gallois *a glywaist di?* Elle nécessiterait d'ailleurs l'emploi de la particule *A*, entraînant la mutation par adoucissement : *a glevaz-te*; mais à la seconde personne du singulier, on aurait de toute façon en breton : *a glevjout-te* et non : *Klevaz-te*. Suivi du mot *roud* « trace », « direction », l'interrogation « entendis-tu ? » est dépourvue de tout sens.

6. — *Fallout a eure*. Contracté de *falvezout* « vouloir », le verbe *fallout* a été pris ici pour *fellel* « faire défaut », « manquer ».

7. — *Arfer*, traduit : « poids » est parfaitement inconnu de tous les lexicographes; il est probable que l'auteur avait en tête l'expression *a rai an afer* « fera l'affaire », et qu'il a ajouté un *r* à l'emprunt français *afer* pour en masquer l'origine.

8. — *Peg enn he gleuv*. L'infinitif *pega* a le double sens de « coller » et de « saisir »; mais il est ici privé de sa finale, faute de laquelle on ne peut le traduire que par « prise » ou « poix ».

9. — *Tost oa d'ezan ken na zemplaz*, est une expression incompréhensible. La traduction permet de conjecturer que l'auteur a voulu dire : *darbet a oa d'ean sempla*, ou : *prest e oa da zempla*.

10. — *E benn enn dorn* constitue un bel exemple de gallicisme à rectifier : *E benn enn e zorn*.

11. — *Lenva maour*, pour « pleurer beaucoup ». D'Arbois de Jubainville avait relevé cette forme singulière du breton *meur* « grand », pris dans un sens adverbial, et qui n'existe plus que dans les expressions *meur a hini* « plus d'un », *meur a dra* « plusieurs choses », *nemeur* « pas beaucoup ». Elle a été inspirée par le gallois *mawr* « grand » dont le breton *meur* est précisément le répondant, mais n'a été introduite dans la pièce que pour fournir une rime riche à l'adjectif *paour* « pauvre, cher ».

12. — *O vont e-biou*, que l'on relève également dans *La Marche d'Arthur*, n'a jamais signifié « s'approcher de », mais bien « passant à côté ».

13. — *Penn-treizer*. On se demande par suite de quelle méprise La Villemarqué a pu donner à *treizer* le sens de « portier », alors que ce dérivé de *treiz* « passage de rivière » ne peut se traduire que : « passeur », et que « portier » lui-même se dit en breton *porzier* ou *porcher* (12).

14. — *Doue r'hen dalc'ho e ieched*, est un autre gallicisme amené par la généralisation de sens du verbe *derc'hel* « garder », plus précisément : « tenir à la main ». L'expression « Dieu vous garde » se rend en breton avec le verbe *mirout* « garder », « conserver » (*Doue d'ho miro*), et non avec *derc'hel* (« Doue d'ho talc'ho »).

15. — *Hersal* est traduit par La Villemarqué dans son édition de Le Gonidec Français-Breton : « Giboyer ». Mais Ernault, dans le *Geriadurig Brezoneg-Gallek* ne lui donne d'autre sens que celui de « trainer ».

16. *Petra gan-hoc'h digan -e-me?* phrase dépourvue de sens, qui, d'après sa traduction dans l'ouvrage, aurait dû être : *petra c'houllit*, ou *petra fell d'hoc'h digan-e-me*.

17. — *Tiern*, mot pris au gallois *teyrn* ou au vieux-breton *machtiern* « chef, prince », dont la dernière mention dans un texte est de 1066 (Cf. Loth, *Chrestomathie*).

18-19. — *A gas ar Gall.* Le verbe *kas* n'a que les sens d' « envoyer », de « conduire », d' « expédier »; pour s'entendre dans celui de « chasser », de « renvoyer », il doit être accompagné du mot *kuit* : « *kas kuit* ».

Le mot *Gall*, dont se sert La Villemarqué pour rendre trois ethniques différents : *Gaulois, Frank* et *Français*, ne désigne en réalité que le dernier. Si le breton populaire disposait d'un terme pour désigner les Franks, ce ne pourrait être que le mot *Franked*. Cf. l'adj. *frank* « large, vaste », « franc »; le subst. *frankiz* « espace large, franchise », etc.

20. — *Dibennet flour.* C'est arbitrairement que ces mots sont traduits : « décapité dans sa fleur ». *Flour* n'a en breton d'autre sens que ceux de « délicat », « doux au toucher », « agréable », du moins en tant qu'adjectif. Grégoire de Rostrenen rend « fleur de l'âge » par : *ar flour eus an oad.*

21. — *Peurgompeza*, « pour faire le poids ». *Kompeza* n'a plus en breton que le sens de « rendre uni » ou d' « aplanir ». Le mot *skudel* par lequel La Villemarqué rend : « la balance » signifie au propre : « écuelle », par extension : « plateau de balance », mais l'auteur répugnait évidemment à introduire dans un poème du IXe siècle le mot *balans*, emprunté au français, et dont le breton ne peut se passer pour désigner l'instrument de mesure.

22. — *Me hen toue penn ar gwez-man* : « Je le jure par la tête de ce sanglier », d'après la traduction du poème, forme un vers absolument incompréhensible, à moins qu'on ne veuille bien accorder un sens à la traduction littérale qu'en ferait un bretonnant non prévenu : « Je le jure tête de ces arbres-ci »... Le verbe *toui* « jurer » doit être ici intransitif, et l'adjectif *gwez*, ou *gouez* « sauvage », qui prétend condenser *penn-moc'h gwez* « sanglier », mot-à-mot « porc sauvage », ne saurait être traité comme substantif. Sauf égard pour la mesure, le contexte français supposerait la phrase suivante : *M'hen tou war benn ar penmoc'h gwez-man.*

23. — *A flemmaz*, « transperça », est impropre, le verbe *flemma* signifiant seulement « piquer, aiguillonner », « pincer » au figuré.

24. *Pez na réaz bis.* Emprunté au gallois *byth* « jamais plus », cet adverbe n'existe en breton qu'amalgamé avec d'autres, dans *bûken, birviken* « jamais » (dans l'avenir), *biskoaz* « jamais » (dans le passé).

25. — *Gin-oc'h-gin*, « à rebours », locution adverbiale inexistante et inadéquate, qui serait à remplacer par *war an tu gin* s'il apparaissait que, dans la pièce, le fait de ferrer un cheval « d'argent fin », et de le ferrer « à rebours », répondît à quelque chose d'utile, ce qui n'est pas le cas.

26. — *Evit-han da voud pendevik*... Le dernier mot est encore emprunté au gallois : *pendefig* « prince », auquel est apparenté le breton *pinvidik, pinvik, pevedik*, qui, lui, ne signifie plus que « riche ».

27. — *Korna 'reer ann dour*, « On corne l'eau ». C'est la lecture des romans gallois et des romans arthuriens français qui a inspiré cette expression, dont le sens échapperait à tout bretonnant.

28. — *Gwalc'hi rinn*, « je laverai ». En breton comme en français ont eût attendu l'emploi du réfléchi *en em*, « je me », qui se montre si souvent utilisé à tort par La Villemarqué (*en em zevel*, pour *sevel*, etc.).

29. — *Eilved sac'h, tride sac'h*, « le second, le troisième sac » ... La syntaxe exigerait : *ann eil, ann tride sac'h.*

30. — *Fallout a ra.* On a vu plus haut (n° 6) que *fallout* pour « manquer » est inadéquat, ce verbe signifiant « vouloir ». En breton courant on aurait : *mankout a ra.*

31. *O klask ann tu d'ho dieren,* « s'efforçant de les dénouer ». *Klask ann tu* a un sens plus précis que « s'efforcer »; c'est « chercher le moyen ». Quant à *dieren,* ce verbe ne signifie point « dénouer », mais « détacher ».

32. — *Ma oa e gleze diwennet,* « Que son épée sortait du fourreau ». *Kleze,* qui est ici sous sa forme léonaise, se montrait au distique 13 sous l'une de ses formes cornouaillaises : *e gleuv.* Le participe qui le suit : *diwennet,* est un barbarisme pour : *dic'houinet* (de *gouhin* « *gaîne* »).

33. — *Ken droc'has kig heg elfeien,* « Et qu'elle coupait chair et nerfs ». Le dernier mot est encore un barbarisme pour *elfou* ou *elvou,* que l'on trouve à l'article « Nerf » dans le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen. *Elfeien* supposerait un singulier *elfeg,* inexistant. (*Elvou,* pluriel de *elv,* contient d'ailleurs le fr. « nerf » par dissimilation de *r* en *l* et assimilation de l'*n* initial du mot français à la finale de l'article breton *ann.* Cf. *ana or* pour *ann dor, ann env* pour *ann nenv,* etc.).

34. — *Glaz alaouret,* « bleu doré ». Avec une légère variante, cette expression revient dans deux autres chants sous la plume de La Villemarqué. Ici, le composé « bleu doré », appliqué à du cuir, peut à la rigueur s'admettre, bien qu'on n'en voie pas l'opportunité. Mais, dans *Bran ou le Prisonnier de guerre,* on le trouve écrit *glaz-aleuret* : *Ha glaz-aleuret oe kaset* « emmené au-delà des mers » (p. 123); *o tont glaz-aleuret, ouc'h pell,* « ils viennent de par-delà les mers, de loin » (p. 128); de même, dans *La Ceinture de Noce* : *Eur zeien a zasin d'hoc'h demeuz glaz-aleuret,* « je vous apporterai une ceinture d'au-delà de la mer » (p. 236); *Eur zeien glaz-aleuret rumenluiet gat-hi,* « Portant une ceinture étincelante de rubis, venue d'au-delà des mers » (p. 240).

Nous avons donc quatre fois le sens de « au-delà de la mer » pour une fois celui de « bleu doré ». Un bretonnant comprendra parfaitement ce dernier sans savoir vraisemblablement à quelle variété de bleu il s'applique. Mais l'autre? Quel rapport entre les deux? Aucun apparemment, et cependant ...

Ouvrons le *Dictionnaire François-Breton du Dialecte de Vannes* de Monsieur de l'A... (1744) à l'article *Outremer* et nous y trouverons, sans autre explication, les traductions : « *glass aleurett* ou *liguêrne* ».

Recherchant dans tous les ouvrages de ce genre des mots peu usités, La Villemarqué releva le premier terme, persuadé qu'il signifiait « au-delà de la mer », alors que c'était tout bonnement une expression vannetaise désignant plus ou moins exactement le « *bleu d'outre-mer* » : *glass* « bleu », *aleurett* « tirant sur l'or ». Mais, ayant traduit correctement le mot-à-mot après l'avoir « léonisé » dans *Le Tribut de Noménoë,* comment l'a-t-il introduit sous sa forme vannetaise dans un chant du « dialecte de Léon » et dans un autre du « dialecte de Cornouaille », en lui donnant une signification qui ne rappelle que trop la fameuse méprise du Pirée pris pour un homme?... (Dans ses *Études Vannetaises* publiées en 1894 par la *Revue Morbihannaise* Emile Ernault s'est donné bien du mal pour tenter d'en expliquer la présence dans les chants indiqués, ainsi que pour tenter de naturaliser *rumenluiet,* dans le vers de *La Ceinture de Noce* cité plus haut).

Noménoë ayant vécu au IXe siècle, si la pièce qui le met en scène dans le *Barzaz-Breiz* était considérée comme authentique, il faudrait la faire remonter au plus tard au siècle suivant. Bien que les textes suivis de cette époque fassent défaut, ce que l'on sait de l'histoire de la langue bretonne permet d'assurer que des mots qui riment entre eux dans le breton moderne avaient des finales fort différentes il y a seulement quatre-cents ans. En s'appuyant sur des textes du XVe siècle, d'Arbois de Jubainville démontrait, en 1872, dans sa lettre à Jean Salaün (*Encore un mot sur le « Barzaz-Breiz »*), l'impossibilité de rimes comme *gant-ha* et *skoa* dans des poèmes de quelque ancienneté, le premier mot s'écrivant *gant'aff* et le second

scoas dans la *Vie de Sainte-Nonn* (circa 1460). De même pour *bro* et *Karo*, qui furent respectivement : *bro* et *carff*. Tout ceci pour ne point nous appesantir sur la métrique même des pièces, qui ne conserve aucune trace de celle en vigueur dans la poésie bretonne jusqu'au XVIIe siècle (Cf. J. Loth, *Revue Celtique*, t. XXI, p. 235).

Autre point qui a son importance : La langue du chant dont nous venons de nous occuper, bien qu'elle puisse paraître exempte de mots français, en contient tout de même *plus de trente* dont la présence est pour le moins insolite dans un poème censé remonter à une époque où la langue française n'était pas encore dégagée du roman. Ce sont les mots :

> *Brumenni* (distiques 1-2), *Kiz* (dist. 4), *bale* (5), *roud* (ibid.), *si* (9), *poeza* (11), *fallout* (ibid.), *arfer* (12), *kroget* (14), *tost* (15), *paour* (17), *semplaz* (ibid.), le préfixe *peur* —, dans : *peurlavaret* (22), *peurgompeza* (34); *chas* (23), *bragal* (ibid.), *fresk* (24), *kas* (30), *harp* (31), *flour* (34), *lili* (36), *spontus* (37), *flemma* (38), *roue* (42), *fin* (44), *paea* (46), *frank* (47), *list* (49), *korna* (50), *liammet* (53), *kuit* (65), *usfec'h* (67), *boutou* (ibid.), *alaouret* (68),

tous ayant été empruntés au français entre le XIIe *et le* XVIIe siècle.

De tout cela, il devrait ressortir que *Le Tribut de Noménoë* est une composition moderne plutôt qu'un spécimen authentique de la poésie bretonne ancienne, qui serait en même temps un document d'histoire.

Reste à s'entendre sur le point de savoir si, appartenant au Xe ou au XIXe siècle, le chant, avec ses fautes de mutation, de syntaxe, avec ses gallicismes et ses expressions singulières, est bien, *dans son texte original*, le chef-d'œuvre qu'on s'est plu à célébrer en lui à travers sa traduction.

La réponse se présente d'elle-même jusqu'à ce qu'un puriste infaillible ait repris l'une après l'autre toutes les observations formulées plus haut et ait prouvé qu'elles manquent de fondement (13).

NOTES

(1) Dans certains cas, la langue poétique du trégorois et du haut cornouaillais est susceptible de conserver le *z* intervocalique de *dimezi* et les trois syllabes de *lavaret*, par exemple. C'est ainsi que dans les *Gwerziou* et les *Soniou Breiz-Izel* on relève assez fréquemment de telles formes verbales. Mais ces deux recueils contiennent par ailleurs des léonismes dus uniquement à l'influence de l'école de *Breuriez Breiz* sur la façon d'écrire de Luzel.

Dans la *Revue Morbihannaise* (1893, pp. 332 et suiv., article : *Sur un ancien texte vannetais*, Ernault soulignait l'existence de graphies léonaises ou semi-léonaises dans les textes en breton de Vannes traduits d'originaux composés